

**SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2021
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Province de Québec,

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue par visioconférence, ce 13^e jour d'avril 2021, à 18 h 30, et à laquelle sont présents :

MEMBRES PARENTS

M. Jimmy Meunier, vice-président;
M^{me} Janot Pagé Kroft;
M^{me} Chantale Nadeau;
M^{me} Mireille Tremblay;

MEMBRES DU PERSONNEL

M. Jean-Michel Cossette;
M^{me} Flavie Tremblay;
M^{me} Mélanie Jobin;
M. Carl Bouchard;
M^{me} Audrey Piquette;
M^{me} Chantale Simard;

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. Guy Larouche;
M. André Desmarquis;
M^{me} Manon Gobeil;
M^{me} Maryse Perron Chartier;
M^{me} Zoé Paradis;

assistés de M. Patrice Boivin, directeur général, et de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale.

Absence :

M. Marc Tremblay, président

Invités :

M^{me} Chantale Rivard, directrice du Service des ressources financières par intérim;
M. Carl Gauthier, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 1^{er} avril 2021 et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte, sous la présidence de M. Jimmy Meunier, vice-président du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

2. Mot de bienvenue

En l'absence de M. Marc Tremblay, président, M. Jimmy Meunier, vice-président, présidera la séance. Il souhaite la bienvenue à tous les membres.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'assemblée dispense le président de faire la lecture de l'ordre du jour.

CA-0114-04-21

Il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. Vérification des conflits d'intérêts potentiels

M. Jimmy Meunier, vice-président, vérifie si certains membres ont un conflit d'intérêts à signaler concernant l'un des points à l'ordre du jour.

M^{me} Manon Gobeil déclare son conflit d'intérêts pour le point 7.7 concernant le suivi au dossier de la piscine de Roberval.

M^{me} Zoé Paradis déclare son conflit d'intérêts pour le point 10.4 concernant la demande de la maison des jeunes Le Pentagone de Normandin.

5. Période de questions accordée au public

Il n'y a pas de questions.

6. Rapports des comités du conseil d'administration**6.1 Comité de vérification**

Le procès-verbal de la rencontre du comité de vérification qui s'est tenue le 30 mars 2021 est déposé à titre informatif. M. André Desmarquis présente les points discutés.

M^{me} Chantale Rivard, directrice du Service des ressources financières par intérim, fait une présentation du budget ajusté 2020-2021.

6.2 Comité des ressources humaines

Le procès-verbal de la rencontre du comité des ressources humaines qui s'est tenue le 30 mars 2021 est déposé à titre informatif. M. Jimmy Meunier présente les points discutés.

6.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Il n'y a rien à signaler.

6.4 Comité de révision

Il n'y a rien à signaler.

6.5 Membre siégeant au CA du Cégep de Saint-Félicien

Il n'y a rien à signaler.

7. Présentation ou information au conseil d'administration

7.1 Affaires découlant du procès-verbal du 16 mars 2021

Les affaires découlant du procès-verbal du 16 mars 2021 sont déposées à titre informatif.

7.2 Correspondance

La liste de correspondance pour la période du 11 mars 2021 au 9 avril 2021 est présentée à titre informatif.

7.3 Rapport de la présidence

Le rapport de la présidence pour la période du 17 mars 2021 au 13 avril 2021 est présenté à titre informatif.

7.4 Rapport de la direction générale

Le rapport de la direction générale pour la période du 11 mars 2021 au 9 avril 2021 est présenté à titre informatif.

7.5 Reddition de comptes

La reddition de comptes est déposée à titre informatif.

7.6 Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents

La directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents est présentée aux membres du conseil d'administration à titre informatif.

M^{me} Manon Gobeil se retire de la séance puisqu'elle est en conflit d'intérêts pour le point suivant.

7.7 Suivi au dossier de la piscine de Roberval

M. Patrice Boivin, directeur général, fait un bref suivi et explique pour quelle raison la rencontre aura lieu. M. Carl Gauthier, directeur du Service des ressources matérielles, fait état du suivi des rencontres qui ont eu lieu dans les dernières années.

M^{me} Manon Gobeil reprend part à la séance.

7.8 Démarches de la présidence pour améliorer les pratiques de gouvernance scolaire

M. Jimmy Meunier, vice-président, explique que des démarches ont été faites avec le MEQ, mais aussi avec la députée du comté, M^{me} Nancy Guillemette, concernant la restriction des jetons de présence pour les administrateurs. Un deuxième volet concerne le partage des bonnes pratiques en gouvernance et d'avoir accès aux autres conseils d'administration du Québec. La FCSSQ a été interpellée à cet effet. M. Marc Tremblay, président, pourra compléter l'information à la prochaine rencontre.

8. Agenda de consentement

Sur motion dûment proposée par M^{me} Janot Pagé Kroft, tous les dossiers inscrits dans la présente section intitulée « Agenda de consentement » sont adoptés en bloc, sans aucune présentation, discussion ou délibération. Toutefois, aux fins du procès-verbal, chacun des dossiers est consigné de manière distincte, avec son propre numéro de résolution.

8.1 Adoption du procès-verbal du 16 mars 2021

CA-0115-04-21

Il est PROPOSÉ par M^{me} Janot Pagé Kroft et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 16 mars 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

8.2 Modification de la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves

ATTENDU l'article 212.1 de la Loi sur l'instruction publique qui édicte que le conseil d'administration adopte une politique relative aux contributions financières sur proposition du comité de parents;

ATTENDU la proposition du comité de parents d'ajouter, en annexe de la politique existante, un aide-mémoire élaboré par la Fédération des comités de parents du Québec;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion le 13 avril 2021;

En conséquence,

CA-0116-04-21

il est PROPOSÉ par M^{me} Janot Pagé Kroft et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves telle que présentée.

ADOPTÉ

8.3 Adoption des actes d'établissement et de la liste des écoles et des centres 2021-2022

ATTENDU l'adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 (résolution CA-0065-12-20);

ATTENDU l'article 211, 3^e alinéa de la Loi sur l'instruction publique qui stipule :

« Il détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement. »;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents en vertu de l'article 193, 2^e alinéa de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des conseils d'établissement en vertu de l'article 79, 1^{er} alinéa de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les commentaires reçus;

Comité de parents :

« QUE les membres du comité de parents acceptent le projet des actes d'établissement et de la liste des écoles et des centres 2021-2022 ».

Conseils d'établissement :

Aucun commentaire reçu.

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion en date du 13 avril 2021 et les commentaires reçus;

En conséquence,

CA-0117-04-21

il est PROPOSÉ par M^{me} Janot Pagé Kroft et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte les actes d'établissement ainsi que la liste des écoles et des centres 2021-2022 tels que présentés;

QU'un exemplaire des actes d'établissement et de la liste des écoles et des centres 2021-2022 soit expédié au comité de parents ainsi qu'aux conseils d'établissement.

ADOPTÉ

9. Dossiers retirés de l'agenda de consentement (le cas échéant)

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement pour être discuté par les administrateurs.

10. Dossiers nécessitant une décision

10.1 Recommandations du comité de répartition des ressources concernant les demandes de financement de projets à partir du solde d'allocation de base d'investissement pour du matériel, outillage et appareillage 2020-2021 pour les écoles et les centres excluant la formation professionnelle

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la séance du comité de répartition des ressources tenue le 22 mars 2021;

ATTENDU les discussions tenues et les recommandations émanant du comité de répartition des ressources;

ATTENDU la résolution du comité de répartition des ressources;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion du 30 mars 2021 et les commentaires reçus;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Jean-Michel Cossette et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la recommandation suivante du comité de répartition des ressources :

QU'une partie du solde des allocations de base en investissement pour le MAO soit utilisée pour financer des projets d'achat de MAO dans les établissements via un appel de projets. Le comité pour évaluer les projets est reconduit pour l'année 2020-2021 : en feront partie, MM. Carl Bouchard, Jérémie Gagnon, Sébastien Gaudreault, Carl Gauthier ainsi que M^{me} Chantale Rivard.

ADOPTÉ

10.2 Recommandations du comité de répartition des ressources concernant le Plan d'effectifs du personnel de soutien, secteur général

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

CA-0118-04-21

ATTENDU les séances du comité de répartition des ressources tenues le 18 février, le 9 et le 24 mars 2021;

ATTENDU les discussions tenues et les recommandations émanant du comité de répartition des ressources;

ATTENDU la résolution du comité de répartition des ressources;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion du 23 février, du 16 et du 30 mars 2021 et les commentaires reçus;

En conséquence,

CA-0119-04-21

il est PROPOSÉ par M. Guy Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la recommandation suivante du comité de répartition des ressources :

QUE le plan d'effectifs du personnel de soutien soit modifié de la façon suivante :

- *Augmentation du nombre d'heures du poste de conciergerie au Centre administratif de Roberval qui passera de 10 heures à 15 heures;*
- *Ouverture d'un nouveau poste en soutien administratif pour la centrale de suppléance au Centre administratif de Dolbeau-Mistassini;*
- *Augmentation du nombre d'heures de secrétariat à l'école de la Rivière qui passera de 28 heures à 30 heures;*
- *Ajout de 14 heures en secrétariat au CÉA Le Parcours, il passe de 21 heures à 35 heures. Cet ajout est conditionnel à une attrition de poste de surveillant d'élèves dans le secteur sud et la réduction de tâche d'un membre du personnel de secrétariat dans le secteur nord à l'éducation des adultes. Ce plan se fera sur deux années scolaires;*
- *Ajout d'un poste de 5 heures en conciergerie à l'école Sainte-Thérèse;*
- *Ajout d'un 10,5 heures en secrétariat à la Polyvalente de Normandin, le poste passe de 3,5 heures à 14 heures.*

Annualiser la tâche d'un(e) technicien(ne) en travaux pratiques à la Cité étudiante.

Certains de ces postes peuvent être jumelés et le nombre d'heures peut varier légèrement.

ADOPTÉ

10.3 Adoption du Plan d'effectifs du personnel de soutien, secteur général – Année scolaire 2021-2022

ATTENDU la planification des besoins pour le personnel de soutien, secteur général, pour l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU l'affectation du personnel de soutien, autre que les secteurs de l'adaptation scolaire et des services de garde, pour l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU l'ensemble des consultations effectuées auprès du comité de répartition des ressources, du comité consultatif de gestion et du syndicat du personnel de soutien (FISA);

ATTENDU les différents commentaires qui ont été soumis par certaines directions d'établissement lors des rencontres du comité de répartition des ressources;

ATTENDU les ressources financières disponibles;

ATTENDU que pour le personnel de soutien en adaptation scolaire ainsi que pour le personnel de soutien des services de garde, les plans d'effectifs pour l'année scolaire 2021-2022 seront présentés à l'automne 2021;

En conséquence,

CA-0120-04-21

il est PROPOSÉ par M^{me} Maryse Perron Chartier et RÉSOLU unanimement :

QUE les postes ci-dessous soient abolis au 1^{er} juillet 2021 :

| CLASSE D'EMPLOIS | ÉCOLE / CENTRE / SERVICE | DATE D'ABOLITION | POURCENTAGE |
|----------------------------|---|------------------------------|-------------|
| Secrétaire d'école | École de la Rivière | 1 ^{er} juillet 2021 | 50 % |
| Secrétaire de centre | CÉA Le Parcours (60 %) et Service du transport scolaire (40 %) | 1 ^{er} juillet 2021 | 100 % |
| Agente de bureau, classe I | CÉA Le Tremplin (60 %), Service aux entreprises (30 %) et Polyvalente de Normandin (10 %) | 1 ^{er} juillet 2021 | 100 % |
| Secrétaire | Écoles Benoît-Duhamel (40 %) et de la Rivière (30 %) | 1 ^{er} juillet 2021 | 70 % |
| Acheteur | Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets | 1 ^{er} juillet 2021 | 100 % |
| Concierge | Centre administratif de Roberval | 1 ^{er} juillet 2021 | 25,8 % |

QUE le Plan d'effectifs du personnel de soutien, secteur général, soit accepté tel que présenté pour l'année scolaire 2021-2022.

A D O P T É

M^{me} Zoé Paradis se retire de la séance puisqu'elle est en conflit d'intérêt pour le point suivant.

10.4 Demande par la maison des jeunes Le Pentagone de cession d'un terrain situé à Normandin entre l'école Sainte-Marie et l'église pour la construction d'un bâtiment

ATTENDU que la maison des jeunes Le Pentagone de Normandin a fait la demande au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets de lui céder un terrain d'une superficie de 70 pi x 100 pi, situé entre l'école Sainte-Marie et l'église afin d'y construire un bâtiment de 40 pi x 40 pi;

ATTENDU que la circulation entre l'école et l'église a fait l'objet de plusieurs modifications et de campagnes de sensibilisation auprès des différents utilisateurs pour sécuriser le secteur;

ATTENDU l'augmentation de l'achalandage dans ce secteur où circulent les parents, le personnel de l'école, les élèves marcheurs et les usagers de l'église qui représente déjà un risque pour les élèves;

ATTENDU que la direction de l'école Sainte-Marie prévoit utiliser cet espace vert pour des projets pédagogiques;

ATTENDU qu'une partie adjacente à l'espace convoité a déjà été cédée à la Municipalité de Normandin;

ATTENDU le désir de maintenir des espaces verts aux abords des établissements scolaires;

ATTENDU que le Service des ressources matérielles recommande de ne pas donner suite à la présente demande pour les raisons évoquées ci-haut;

En conséquence,

CA-0121-04-21

il est PROPOSÉ par M. Jimmy Meunier et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets refuse de céder le terrain convoité par la maison des jeunes Le Pentagone de Normandin.

ADOPTÉ

M^{me} Zoé Paradis reprend part à la séance.

10.5 Recommandations du comité de gouvernance et d'éthique

ATTENDU que le comité n'a pas encore nommé de responsable chargé d'évaluer s'il y a eu ou non contravention au code;

ATTENDU que le comité, en fonction de ses règles de fonctionnement et de son mandat, peut émettre des recommandations au conseil d'administration concernant un conflit d'intérêts ou une contravention au code d'éthique;

ATTENDU que le comité a pris le soin d'analyser la documentation soumise en lien avec la contravention ainsi que l'argumentaire de l'administrateur;

ATTENDU les clauses 3, 4.3, 5.1, 5.2, 5.4, 6.1, 6.7 et 9 du code d'éthique et de déontologie applicables aux membres;

ATTENDU la clause 3.0 du Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration;

ATTENDU que le comité de gouvernance et d'éthique a émis des recommandations le 13 avril 2021 lors d'un huis clos concernant ses séances du 2, 6 et 7 avril 2021;

En conséquence,

CA-0122-04-21

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Nadeau et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets accepte les recommandations émises par le comité de gouvernance et d'éthique;

QUE le président soit mandaté afin de donner suite aux recommandations du comité de gouvernance et d'éthique.

A D O P T É

11. Affaires nouvelles

M. Jean-Michel Cossette mentionne qu'il y a beaucoup de masques qui sont jetés. Des discussions ont lieu et l'information est donnée à l'effet que certaines écoles les recyclent à des coûts très importants toutefois.

12. Prochaine séance

La prochaine réunion régulière aura lieu le 11 mai 2021, à 18 h 30, par visioconférence.

13. Huis clos – Évaluation de la rencontre

CA-0123-04-21

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Gobeil et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres se réunissent à huis clos. Il est 19 h 58.

A D O P T É

CA-0124-04-21

Il est PROPOSÉ par M. André Desmarquis et RÉSOLU unanimement :

QUE le huis clos soit levé à 20 h.

A D O P T É

14. Levée de la séance

CA-0125-04-21

Il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Piquette et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉ

Le vice-président,

La secrétaire générale,

Jimmy Meunier

Annie Tremblay, avocate